

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications.

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

VAICO ATF CVT Nom du produit: V60-0117, V60-0211

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Produit lubrifiant

Usages déconseillés: Pas d'utilisations déconseillées identifiées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / Fournisseur VIEROL AG

> Karlstraße 19 26123 Oldenburg

+49 441 210 20 - 0 Téléphone: Télécopie :: +49 441 210 20 - 111

Contact pour demander des fiches de données de sécurité

E-mail: Lubrifiants automotive info@vierol.com Lubrifiants industriels info@vierol.com

+49 441 210 20 - 0

Téléphone: +49 441 210 20 - 111 Télécopie ::

Service chargé de renseigner sur les fiches de données de sécurité

E-mail: info@vierol.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: Giftinformationszentrum Nord (Göttingen) +49 (0)551/19240

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit, bien qu'il ne soit pas classé comme dangereux aux termes du Règlement (CE) no. 1272/2008 (CLP), il doit être étiqueté.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Résumé des dangers

**Dangers Physiques:** Aucune information disponible.

Date de Publication: 14.11.2019 Date de Révision: 17.08.2021 Date d'impression: 03.04.2022 SDS\_FR - FR - 000000000602072177

Version: 3.4



## 2.2 Éléments d'Étiquetage

EUH210: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3 Autres dangers:

Sous conditions d'utilisation habituelle des huiles minerales et leurs composants ainsi que des produits chimiques et en respectant les remarques de stockage et de manipulation (al. 7) ainsi que les remarques sur des mesures individuelles de prévention (al.8) aucun danger particulier n'est connu. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée.

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Informations générales: Mélange d'huiles minérales hautement raffinées avec des additifs spéciaux.

Désignation chimique	Identificateur		N° d'enregistrement REACH	Notes
huile de base, basse viscosité	EINECS: 276-738-4	20,00% - <50,00%	01-2119474889-13	
alkylamine, longue chaine	EINECS: 253-249-4	1,00% - <5,00%	01-2119488911-28	
alkylthiophosphite	EC: 424-820-7	0,25% - <1,00%	01-0000017126-75	
dérivé du phénol	EINECS: 310-154-3	0,01% - <0,10%	01-2119513207-49	**

<sup>\*</sup> Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

## Classification

Désignation chimique	Identificateur	Class	Classification	
huile de base, basse viscosité	EINECS: 276-738-4	CLP:	Asp. Tox. 1;H304	
alkylamine, longue chaine	EINECS: 253-249-4	CLP:	Aquatic Chronic 4;H413	
alkylthiophosphite	EC: 424-820-7	CLP:	Skin Corr. 1B;H314, Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 1;H410, Acute Tox. 4;H312, Eye Dam. 1;H318; facteurs M (aquatic acute): 10; facteurs M (aquatic chronic): 10	
dérivé du phénol	EINECS: 310-154-3	CLP:	Skin Corr. 1C;H314, Eye Dam. 1;H318, Repr. 1B;H360F, Aquatic Acute 1;H400, Aquatic Chronic 1;H410; facteurs M (aquatic acute): 10; facteurs M (aquatic chronic): 10	

CLP: Règlement n° 1272/2008

Les huiles minérales et distillats de pétrole hautement raffinés dans notre produit contiennent moins de 3 % d'extrait de diméthyle sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346 (pourcentage en poids) et ne sont pas classés comme cancérogènes selon la Note L, Annexe VI du Règlement CE 1272/2008.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

Généralités: Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Date de Publication: 14.11.2019
Date de Révision: 17.08.2021
Date d'impression: 03.04.2022
SDS\_FR - FR - 000000000602072177

Version: 3.4

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

<sup>\*\*</sup> Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH Article 59(1). Liste des candidats



4.1 Description des premiers secours

**Inhalation:** Arrivée d'air frais, en cas malaise, veuillez consulter un médecin.

Contact oculaire: Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les pau-

pières.

Contact avec la Peau: Laver au savon et à l'eau.

**Ingestion:** Rincer soigneusement la bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Peut provoquer une irritation cutanée et respiratoire.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Consulter un médecin en cas de symptômes.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulverisée contenant

du tensioactif.

Moyens d'extinction inap-

propriés:

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du

mélange:

En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent se former.

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:

Éloigner le récipient de la zone de l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pasl'en-

voyer dans les canalisations

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection complète en cas d'incendie.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

En cas de déversements accidentels, faire attention aux surfaces et aux sols glissants.

Date de Publication: 14.11.2019
Date de Révision: 17.08.2021
Date d'impression: 03.04.2022



6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le liquide de se répandre sur la surface de la terre(par exemple, par endiguement ou par barrage antipollution). Le responsable Environnement doit être avisé de tout déversement important. Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau phréatiques.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de net-toyage:

Recueillir le liquide à l'aide de matériaux absorbants (sable, terre d'infusoires, neutralisant d'acide, liant universel, sciure). Eliminer le matériel rassemblé conformément aux réglementationslocales. Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque.

6.4 Référence à d'autres sections:

Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter lechapitre 13

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:**

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Eviter le dégagement d'aérosols. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer. Respecter les règles générales sur le travail avec des huiles minérales et des produits chimiques. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Assurer une ventilation efficace.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Respecter les réglementations nationales concernant le traitement des eaux polluées avec des matières dangereuses (Réglementation au sujet des produits dangereux). Ne pas chauffer à une température supérieure au point d'eclair.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1 Paramètres de Contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

8.2 Contrôles de l'exposition Contrôles techniques appropriés:

Assurer une ventilation efficace. Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable.

# Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales: Se la

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération avec le fournisseur de l'équipement de protection. Respecter les mesures de sécurité habituelles pendant lamanipulation des produits pétroliers ou que chimiques.

Date de Publication: 14.11.2019
Date de Révision: 17.08.2021
Date d'impression: 03.04.2022
SDS FR - FR - 000000000602072177

ate de Révision: 17.08.2021 Version: 3.4



Protection des yeux/du vi-

sage:

éviter le contact avec la peau et les yeux. Il est recommandé de porter des lunettes de protection et un masque facial. En cas de risque d'éclabous-

sures, porter des lunettes de sécurité ou un masque facial.

Protection de la peau

Protection des Mains:

Matière: Caoutchouc nitrile-butyle (NBR). Temps de perméation min.: >= 480 min

Épaisseur du matériau recommandée: >= 0,38 mm

éviter un contact long et répété avec la peau. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats. Protection préventive de la peau par un onguent. Gants de protection. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricantdes gants de protection et à respec-

ter.

Autres: Ne pas porter de chiffons souillés par le produit dans lespoches du panta-

lon. Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire: Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Eviter

i'inhalation des vapeurs/ aérosols.

Dangers thermiques: Non connu.

**Mesures d'hygiène:**Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que

lavage après manipulation de la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement la tenue de travail pour éliminer les contaminants. Mettre au rebut les chaussures qui ne peuvent pas être lavées.

Contrôles environnemen-

taux:

Aucune information disponible.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

État:liquideForme:liquideCouleur:Ambre

Odeur: Caractéristique

**pH:** substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)

Point de congélation:non déterminéPoint d'ébullition:non déterminé

Point d'éclair: 208 °C

**Taux d'évaporation:**Non applicable aux mélanges.

Inflammabilité (solide, gaz): non déterminé

Limite supérieure d'inflammabilité (%)—:

Limite inférieure d'inflammabilité (%)—:

Pression de vapeur:

Densité de vapeur relative:

Non applicable aux mélanges.

Non applicable aux mélanges.

Non applicable aux mélanges.

**Densité:** 0,85 g/ml (15,00 °C)

Date de Publication: 14.11.2019
Date de Révision: 17.08.2021
Date d'impression: 03.04.2022
SDS\_FR - FR - 000000000602072177

Date de Révision: 17.08.2021 Version: 3.4



**Solubilités** 

Solubilité dans l'eau: Insoluble dans l'eau

Solubilité (autre): Aucune information disponible.

Coefficient de partition (n-octanol/eau): Non applicable aux mélanges.

Température d'auto-inflammabilité:non déterminéTempérature de décomposition:non déterminéViscosité, cinématique:34 mm2/s (40,00 °C)

**Propriétés explosives:**Valeur sans importance pour la classification. **Propriétés comburantes:**Valeur sans importance pour la classification.

Caractéristiques de la particule: Non applicable

**9.2 AUTRES INFORMATIONS**Aucune information disponible.

#### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité:** Stable dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité Chimique:** Stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de Réactions

Dangereuses:

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4 Conditions à Éviter:** Stable dans les conditions normales d'utilisation.

**10.5 Matières Incompatibles:** Comburants forts. Acides forts. Bases fortes.

10.6 Produits de Décomposi-

tion Dangereux:

La décomposition thermique ou la combustion peut libérer des oxydes de

carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Ingestion

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données dispo-

nibles.

Substance(s) spécifiée(s)

huile de base, basse

viscosité

DL 50 (Rat): > 5.001 mg/kg (OECD 401)

alkylamine, longue

chaine

DL 50 (Rat): > 5.000 mg/kg (OECD 401)

Contact avec la peau

**Produit:** ETAmél: 92.949 mg/kg

Substance(s) spécifiée(s)

alkylthiophosphite DL 50 (Rat): > 501 mg/kg

Date de Publication: 14.11.2019 Date de Révision: 17.08.2021 Date d'impression: 03.04.2022 SDS\_FR - FR - 000000000602072177

Version: 3.4



Inhalation

Produit: Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données

disponibles.

Corrosion ou Irritation de la Peau:

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

alkylamine, longue chaine OECD 404 (Lapin):

Pas irritant.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

alkylamine, longue chaine OECD 405 (Lapin):

Pas irritant.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:

**Produit:** Sensibilisateur de la peau: Compte tenu des données disponibles, les cri-

tères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisateur des voies respiratoires: Compte tenu des données dispo-

nibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance(s) spécifiée(s)

alkylamine, longue chaine

Non sensibilisant (cochon d'inde); OCDE 406.

Mutagénicité des Cellules Germinales

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Cancérogénicité

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité pour la reproduc-

tion

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

**Risque d'Aspiration** 

Produit: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

Autres Effets Néfastes: Aucune information disponible.

Date de Publication: 14.11.2019
Date de Révision: 17.08.2021
Date d'impression: 03.04.2022
SDS\_FR - FR - 000000000602072177

Date de Révision: 17.08.2021 Version: 3.4



#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

**Produit:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

pas remplis.

**Poisson** 

Substance(s) spécifiée(s)

huile de base, basse

viscosité

CL 50 (Poisson, 96 h): > 100 mg/l (OECD 203)

alkylthiophosphite CL 50 (Poisson, 96 h): 1,5 mg/l (OECD 203)

dérivé du phénol CL 50 (Poisson, 96 h): 0,14 mg/l

Invertébrés Aquatiques Substance(s) spécifiée(s)

alkylthiophosphite CE50 (Daphnie, 48 h): 0,09 mg/l (OECD 202)

dérivé du phénol CE50 (Daphnie, 48 h): 0,017 mg/l

Toxicité chroniquePro-

duit:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classifica-

tion ne sont pas remplis.

**Poisson** 

Substance(s) spécifiée(s)

huile de base, basse

viscosité

NOEC (Poisson, 14 jr): > 1.000 mg/l

Invertébrés Aquatiques Substance(s) spécifiée(s)

huile de base, basse

viscosité

NOEC (Daphnie, 21 jr): 10 mg/l (OECD 211)

alkylthiophosphite NOEC (Daphnie, 21 jr): 0,14 mg/l

Toxicité pour les plantes aquatiques

Substance(s) spécifiée(s)

huile de base, basse

viscosité

NOEC (Algue, 72 h): > 100 mg/l (OECD 201)

alkylthiophosphite CE50 (Algue, 72 h): 0,31 mg/l

dérivé du phénol CE50 (Algue, 72 h): 0,091 mg/l

12.2 Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

**Produit:** Non applicable aux mélanges.

# 12.3 Potentiel de Bioaccumulation

Date de Publication: 14.11.2019
Date de Révision: 17.08.2021
Date d'impression: 03.04.2022
SDS\_FR - FR - 000000000602072177

ate de Révision: 17.08.2021 Version: 3.4



Produit: Non applicable aux mélanges.

12.4 Mobilité dans le Sol:

Produit: Non applicable aux mélanges.

12.5 Résultats des évaluations

PBT et VPVB:

Le produit ne contient aucune substance correspondant aux critères

PBT/vPvB.

12.6 Autres Effets Néfastes: Les données expérimentales ont démontré que la concentration des com-

posants potentiellement toxiques aquatiques présents dans ce produit n'est

pas nocive pour les organismes aquatiques.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Éliminer les rejets et les déchets conformément aux réglementations éta-

blies par les autorités locales.

Méthodes d'élimination: Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois natio-

nales, régionales ou locales.

# Codes européens de déchets

13 02 05\*: huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlo-

rées à base minérale

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### ADR/RID

14.1 Numéro ONU:

14.2 Nom d'Expédition des Nations

14.3 Classe(s) de Danger pour le

Transport

Classe: Marchandises non dangereuses

Étiquettes:

N° de danger (ADR): Code de restriction en tunnel:

14.4 Groupe d'Emballage:

14.5 Dangers pour l'environnement:

14.6 Précautions particulières à pren-

dre par l'utilisateur:

Date de Publication: 14.11.2019 Date de Révision: 17.08.2021

SDS\_FR - FR - 000000000602072177

Version: 3.4 Date d'impression: 03.04.2022



**IMDG** 

14.1 Numéro ONU:

14.2 Nom d'Expédition des Nations

Unies:

14.3 Classe(s) de Danger pour le

Transport

Classe: Marchandises non dangereuses

Étiquettes:

N° d'urgence:

14.3 Groupe d'Emballage:

dre par l'utilisateur:

**IATA** 

14.1 Numéro ONU:

14.2 Nom de transport complet: -

14.3 Classe(s) de Danger pour le

Transport:

Classe: Marchandises non dangereuses

Étiquettes: –

14.4 Groupe d'Emballage: –
14.5 Dangers pour l'environnement: –
14.6 Précautions particulières à pren-

dre par l'utilisateur:

**14.7** Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Non applicable.

# RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement (CE) no 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, ANNEXE I SUBSTANCES RÉGLEMENTÉES: aucune

Règlement (CE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte), et ses modifications: aucune

**15.2 Évaluation de la sécurité** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre. **chimique:** 

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Informations de révision: Les modifications sont repérées sur le côté par un double trait.

Date de Publication: 14.11.2019
Date de Révision: 17.08.2021
Date d'impression: 03.04.2022
SDS\_FR - FR - 000000000602072177



#### Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H360F Peut nuire à la fertilité.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

## AUTRES INFORMATIONS: La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par

des indications tirées de publications spécialisées. Les méthodes suivantes ont été utilisées pour l'évaluation: - Sur la base de données d'essai - méthode de calcul - Principe d'extrapolation "Mélanges essentiellement similaires" -

Jugement d'experts

**Date de Révision:** 17.08.2021

Avis de non-responsabilité: Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées

sur nos connaissances et expériences actuelles et sont données au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi. Elles décrivent, pour le produit concerné, les exigences de sécurité concernant la manutention, le transport et l'élimination. Les données ne peuvent être considérées comme des spécifications techniques du produit. Ni les propriétés du produit, ni l'adéquation du produit pour toute application technique spécifique ne peuvent être déduites des données contenues dans cette fiche de données de sécurité. Les modifications sur le présent document ne sont pas autorisées. Les données ne sont pas transférables à d'autres produits. Dans le cas où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres produits, les données contenues dans cette fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valables pour la

matière ainsi produite.

Il est de la responsabilité du destinataire du produit de respecter les lois et réglementations nationales et locales. N'hésitez pas à nous contacter pour

obtenir des fiches de données de sécurité actualisées.

Ce document a été émis électroniquement et n'a pas de signature.